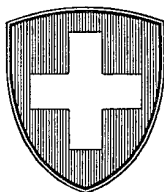


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 juin 1938



Demande déposée: 5 mai 1937, 18½ h. — Brevet enregistré: 31 mars 1938.

BREVET PRINCIPAL

G. Léon BREITLING S. A., La Chaux-de-Fonds (Suisse).

Pièce d'horlogerie à chronographe.

L'objet de la présente invention est une pièce d'horlogerie à chronographe qui s'emploiera, de préférence, fixée à un tableau, par exemple un tableau de bord d'un avion. Cette pièce est caractérisée en ce que le mécanisme de chronographe est actionnable par un levier, monté sur le bâti, de façon à pouvoir osciller autour d'un axe parallèle au cadran et se terminant, sur la face avant de ce dernier, par un organe de manœuvre, le tout de façon qu'il suffise de presser sur ce dernier, à peu près parallèlement au cadran, pour actionner le mécanisme.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de la présente invention, constituée par une pièce d'horlogerie à chronographe pour tableau d'avion.

La fig. 1 en est une vue en élévation de face, le cadran étant enlevé; la fig. 2 est une coupe par II—II de fig. 1; la fig. 3 en est une élévation postérieure, le fond supposé enlevé.

La pièce d'horlogerie représentée comprend deux platines 1 enfermées dans une boîte 2. Entre les platines est disposé le mouvement d'horlogerie et sur les faces extérieures de ces platines le mécanisme de chronographe comprenant deux roues à colonnes 3 et 4. La roue à colonnes 3, actionnable par la bascule 5, commande la bascule 6 portant la roue 7 constamment en prise avec la roue 8, actionnée par le rouage, et pouvant venir en prise avec la roue 9 sur laquelle est fixée l'aiguille de chronographe, ainsi qu'un cœur de remise à zéro 10 actionnable par le marteau 11 également placé sous la commande de la roue à colonnes 3. La roue à colonnes 4 est actionnée par la bascule 12 et commande la bascule 13 qui porte une roue 13a et un pignon 13b pouvant relier la roue 15 fixée sur le canon de la grande moyenne avec les roues de minutes et d'heures 25 et 26 d'un compteur de temps. Ce dernier présente également un cœur 16 placé sous la dépendance du marteau 17 aussi commandé par la roue à colonnes 4. Tous ces organes étant bien

connus, leur fonctionnement ne sera pas décrit plus en détail.

L'organe de manœuvre du mécanisme de chronographe est constitué par un levier 18 disposé à peu près perpendiculairement aux platines 1 et articulé en 19 sur un pilier les réunissant, de façon à pouvoir tourner autour d'un axe parallèle aux platines et aussi au diamètre du cadran passant par les heures trois et neuf. A son extrémité avant, ce levier 18 se termine par un bouton 20 dont la face avant 21 est inclinée d'arrière et d'en haut vers l'avant et le bas. Un ressort de rappel 22 tend à maintenir le levier 18 dans position de repos. Ce levier coopère avec chacune des bascules 5 et 12; la première s'appuie sur lui en un point situé en avant de l'axe d'articulation 19, tandis que l'autre 5 s'appuie sur lui en un point situé en arrière de cet axe.

Dans sa position de repos où il est maintenu par le ressort 22 et qui est celle représentée en fig. 2 du dessin, le mécanisme de chronographe est au repos. Si l'on pose le doigt sur la face 21 du bouton 20, et qu'on pousse celui-ci vers le bas, le levier 18 oscille autour de son axe 19 et actionne les deux bascules 12 et 5 à la fois.

L'extrémité avant du levier 18 se meut dans une fente verticale 23 de la boîte et porte une plaque de recouvrement 24 qui, en position de repos, ferme cette fente.

REVENDEICATION :

Pièce d'horlogerie à chronographe, caractérisée en ce que le mécanisme de chronographe

est actionnable par un levier, monté sur le bâti de façon à pouvoir osciller autour d'un axe parallèle au cadran et se terminant, sur la face avant de ce dernier, par un organe de manœuvre, le tout de façon qu'il suffise de presser sur ce dernier, à peu près parallèlement au cadran, pour actionner le mécanisme.

SOUS-REVENDEICATIONS:

- 1 Pièce d'horlogerie selon la revendication, caractérisée en ce que l'axe, autour duquel tourne le levier susmentionné, est parallèle au diamètre trois heures neuf heures du cadran.
- 2 Pièce d'horlogerie selon la sous-revendication 1, caractérisée en ce que l'organe de manœuvre du levier est un bouton dont la tête se termine par une surface inclinée du haut et de l'arrière vers le bas et l'avant.
- 3 Pièce d'horlogerie selon la revendication, comprenant deux roues à colonnes montées, l'une près du cadran, et l'autre près du fond, caractérisée en ce que le levier susmentionné agit sur chacune de ces roues par l'intermédiaire d'une bascule dont une extrémité appuie, pour l'une des bascules en avant du point d'oscillation du levier et pour l'autre en arrière de ce point.
- 4 Pièce d'horlogerie selon la revendication, caractérisée en ce que le levier pénètre dans la boîte de la pièce par une fente et porte, derrière celle-ci, une plaque servant à couvrir cette fente.

G. Léon BREITLING S. A.

Mandataire : A. BUGNION, Genève.

Fig. 1

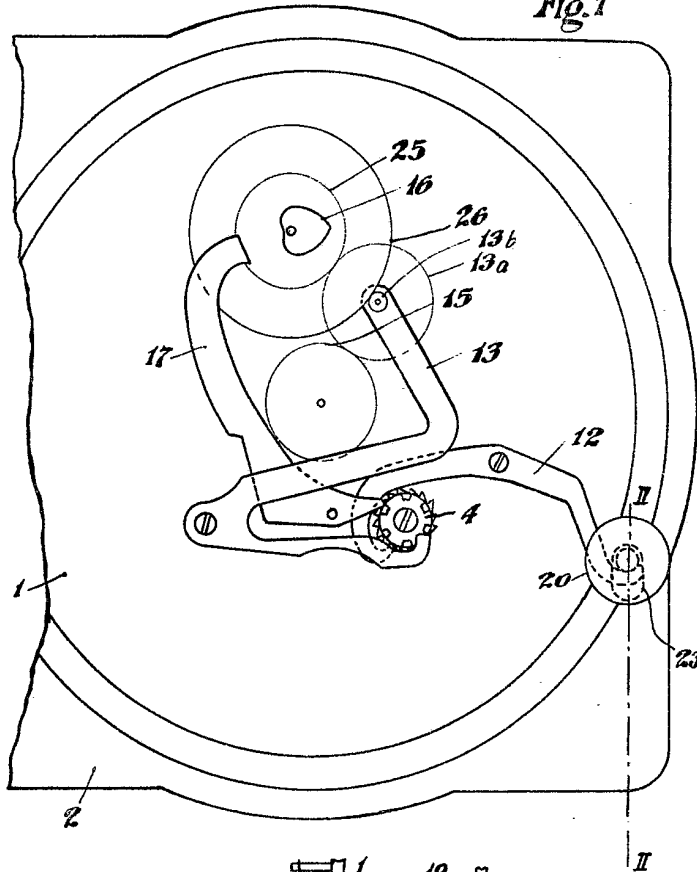


Fig. 2

